

**LETTRÉ AUX PORTEURS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT « UFF GRANDES MARQUES »**  
**Code ISIN : Part M : FR0011439157/ Part A : FR001400PEO0 / Part N : FR001400OY99/Part CT :**  
**FR001400UWD5**

**DIFFUSION VIA EUROCLEAR**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs du FCP « UFF GRANDES MARQUES » géré par Myria Asset Management. Nous vous remercions pour votre confiance.

#### **Quels changements vont intervenir sur votre FCP ?**

Par la présente, nous vous informons que des modifications seront apportées à la documentation légale de votre Fonds.

Ces modifications, entrant en vigueur le 11 juillet 2025, vous sont développées ci-après :

- Modification de l'approche ESG retenue par le Fonds : le Fonds visera désormais une approche en amélioration de note simple ;
- Modification de la catégorie AMF du Fonds : le Fonds sera désormais soumis aux exigences de la communication réduite sur la prise en compte de critères extra-financiers au regard de la position-recommandation AMF n°2020-03 (approche non significativement engageante aussi nommé « catégorie 2 AMF »).

Les autres caractéristiques du Fonds demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre Fonds que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

Pour plus de détails sur les changements qui seront apportés au Fonds, nous vous invitons à consulter la section « *Quelles sont les principales différences entre le Fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur Fonds ?* » ci-dessous.

## Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Ces modifications entreront en vigueur le **11 juillet 2025**.

## Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement/risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais: Non
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non Significative<sup>1</sup>



## Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Cette opération n'a pas d'impact sur votre fiscalité.

## Quelles sont les principales différences entre le FCP dont vous détenez des parts actuellement et le futur FCP ?

Voici les principales différences entre votre FCP et votre futur FCP :

	Avant	Après
<b>Politique d'investissement</b>		
<b>Approche extra-financière prise en compte dans la méthode de gestion</b>	<p>La gestion met en œuvre <b>une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs de l'indice MSCI World, après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.</b></p> <p>La Société de Gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du fonds au regard de sa stratégie.</p>	<p>La gestion met en œuvre <b>une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs de l'indice MSCI World, que la Société de Gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie</b></p>

<sup>1</sup> Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

Catégorie AMF au regard de la position-recommandation AMF n°2020-03	Catégorie 1 <b>Communication centrale</b> Approche significativement engageante	Catégorie 2 <b>Communication réduite</b> Approche non significativement engageante
---	---	--

**Il est à noter que ces modifications ne sont pas soumises à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers.**

**Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur**

Nous vous invitons à prendre connaissance du document d'informations clé (« DIC ») du fonds « GRANDES MARQUES » disponible sur les sites internet : [www.uff.net](http://www.uff.net) , [www.myria-am.com](http://www.myria-am.com) et à consulter les différents reportings et rapports en ligne.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur la présente opération, vous êtes invités à prendre contact avec votre conseiller, qui se tient à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre BISMUTH  
Directeur Général